



**M A I R I E
D E
T R É G U N C**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
- VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DION
Michel – FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX
BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - VERGOS Sylvie
- JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita –
DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN
DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

- Dominique DERVOUT

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Luc LAURENT
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Michel TANGUY
- Vincent LE MAREC à Jean-Paul NIVEZ

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Date de convocation : 24 juin 2014

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif supplémentaire du service de l'assainissement dont la section d'investissement est votée en suréquilibre conformément à l'article L1612-7 du CGCT qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

Investissement : en recettes : - 3 231,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2014 du service de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juillet 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140704-DE1401076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014
Publication : 04/07/2014